



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 42589

Texte de la question

M. Patrice Carvalho attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des radios associatives face à la diminution des financements qui leur sont accordés par le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Depuis 2010, l'enveloppe de ce fonds demeure constante (29 millions d'euros), alors que croît le nombre de radios éligibles, ce qui réduit mécaniquement la subvention accordée à chacune. Cette situation est appelée à se dégrader en 2014 avec une réduction du FSER (28,8 millions d'euros) et un gel budgétaire correspondant à 6 % des crédits. Si une telle disposition devait être mise en œuvre, elle mettrait immédiatement en péril l'activité de ces radios associatives et leurs emplois (2 800 salariés à l'échelle nationale). Pour certaines, en effet, le financement attribué par le FSER représente la moitié de leur budget annuel. Ces radios, depuis trente ans, quand elles ont pu survivre à la voracité des groupes multimédia, sont des foyers d'expression citoyenne fondée sur la proximité. Il faut absolument les préserver et leur permettre de vivre. Il souhaite donc que l'enveloppe du FSER soit maintenue et que soit levé le gel budgétaire envisagé.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42589

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11931

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558